

vénients de la situation actuelle. Comme je vais être amené à parler non seulement de notre théâtre, mais aussi et surtout des spectacles cinématographiques, je vais répondre d'avance à l'objection que l'on ne va pas manquer de me faire: le cinéma, et la censure du cinéma, c'est l'affaire du Conseil d'Etat. Si l'on me faisait une telle objection, on éluderait un problème très grave qui appelle une solution urgente.

C'est pourquoi je pense que les points que je vais soulever concernent le conseiller administratif chargé des spectacles et de la culture, même si ce service n'est que municipal, puisqu'il n'en existe pas sur le plan cantonal.

J'ai eu récemment la surprise de lire dans le *Journal de Genève* qu'un film américain, intitulé *Docteur Jerry et Mister Love*, avait été amputé d'une scène importante. Il en avait été de même, peu de temps auparavant, pour plusieurs films de l'importance du *Procès*, d'Orson Welles, ou pour ce chef-d'œuvre de l'art psychologique qui s'intitulait *David et Lisa*, que nous avons vu au mois de février.

J'ai cru, non sans naïveté, que notre censure était responsable de ces coupures. Quelle n'a pas été ma surprise d'apprendre qu'il n'en était rien! Ces coupures avaient été faites, dans la plupart des cas, par le directeur de la salle lui-même, qui désire organiser, dans l'après-midi et dans la soirée, un plus grand nombre de représentations, et qui n'hésite pas à mutiler les ouvrages qu'il montre au public. Il est même arrivé qu'une longue coupure ait été faite par le projectionniste lui-même, dans le seul but de « finir à minuit ». Telle est en effet l'explication qu'il a donnée lui-même.

De telles pratiques sont une atteinte véritablement profanatoire à l'égard de la valeur esthétique des films et, en ma qualité d'amateur fervent de cinéma, je proteste vivement.

Non seulement le directeur de salle, mais, avant lui, le distributeur, peut procéder à une sorte de précensure, par exemple pour que les jeunes gens, dès 16 ans, soient autorisés à voir tel ou tel film. Une telle précensure est fréquente: c'est un paratonnerre contre les foudres du Département de l'instruction publique. Mais il arrive aussi que certains distributeurs fassent à l'avance des coupures dans des films très importants, comme par exemple *Le Silence*, de Bergmann, que, paraît-il, nous n'aurions pas vu du tout, si le distributeur n'avait eu l'idée, quand même assez discutable, d'ôter les scènes qui auraient pu choquer la censure officielle.

Nous savons tous que le cinéma souffre actuellement beaucoup de la concurrence de la télévision et de l'automobile. Mais ce n'est pas lui rendre la santé que de permettre de tels tripatouillages. Je propose donc qu'on oblige les directeurs de salles à projeter, avant le film, un avis mentionnant l'étendue des coupures, s'il y en a, et l'auteur de ces coupures, c'est-à-dire si elles proviennent de la commission de censure, du distributeur, du directeur de la salle ou, le cas échéant, de son employé: l'opérateur.

J'admets parfaitement l'existence d'une censure, mais sur le plan moral uniquement; en ma qualité d'éducateur, je pense que notre jeunesse doit être préservée du spectacle de certaines brutalités, qui risquent de faire croire à des esprits non encore formés que cette brutalité (genre Goldfinger) est une manière presque louable de s'en tirer dans la vie.